

Motion 2215

pour nommer une commission d'experts externes au canton chargés de faire la lumière sur les dysfonctionnements ayant conduit à la mort d'Adeline

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les divergences entre le rapport d'enquête de M^c Ziegler et celui de M^c Chappuis ;
- les accusations émises à l'encontre des HUG de ne pas vouloir faire la lumière sur les dysfonctionnements mentionnés dans le rapport Ziegler ;
- les critiques des proches d'Adeline à propos du rapport de M^c Chappuis ;
- que le rapport de M^c Chappuis n'apporte aucune réponse sur les dysfonctionnements pointés par M^c Ziegler ;
- la nécessité d'effectuer une enquête impartiale pour établir toutes les responsabilités du drame ;
- la légèreté de la sanction disciplinaire infligée à la directrice de La Pâquerette ;
- que le Conseil d'Etat semble se protéger et se déresponsabiliser de l'affaire ;
- la nomination de l'avocat du conjoint d'Adeline à la présidence des HUG,

charge le Bureau de nommer une commission d'experts externes au canton disposant par analogie des compétences et suivant les règles prévues aux articles 230F, al. 2 à 4 ; 230G, al. 3 à 5 ; 230H et 230J de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève (LRGC, B 1 01).

Cette commission est chargée :

- de déterminer les causes et les origines des dysfonctionnements ayant conduit à la mort d'une fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions ;
- de recueillir tout témoignage utile et d'entendre notamment les témoins écartés par M^c Chappuis lors de son enquête ;
- de prendre en considération toutes les pièces apportées par des témoins ;

- de mener une enquête impartiale, avec le concours de personnes domiciliées hors de Genève et sans lien avec la vie politique locale ;
- de déterminer si ces dysfonctionnements allégués sont susceptibles de se reproduire ;
- de juger de la pertinence de la nomination de l’avocat du conjoint d’Adeline à la présidence des HUG ;
- de se prononcer sur la sanction infligée à la directrice de La Pâquerette ;
- de faire toute proposition ou recommandation utiles à l’administration.